



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des écoles et de l'enseignement à Mayotte

Question écrite n° 3982

Texte de la question

M. Thierry Frappé attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les difficultés rencontrées dans les établissements scolaires de Mayotte après le passage du cyclone Chido. Les dégâts causés par cette catastrophe naturelle ont gravement impacté les infrastructures scolaires, retardant la rentrée pour de nombreux élèves et enseignants. À ce jour, plusieurs écoles, collèges et lycées restent fermés ou fonctionnent dans des conditions précaires, avec des salles de classe inutilisables, des toits endommagés et des équipements défectueux. Cette situation suscite une vive inquiétude chez les parents, les enseignants et les élèves. Le manque de moyens pour sécuriser et réhabiliter rapidement les bâtiments aggrave les inégalités d'accès à une éducation de qualité. Certains élèves, particulièrement ceux en classes d'examen, pourraient voir leur scolarité durablement impactée. Cette crise semble également alimenter une fuite d'élèves vers d'autres territoires, notamment La Réunion et la métropole, au détriment du système éducatif local. Face à ces défis, il lui demande quelles mesures concrètes et quels engagements il envisage pour répondre à l'urgence de cette situation, garantir des conditions d'apprentissage dignes et sécurisées à Mayotte et assurer un avenir éducatif stable et équitable pour les jeunes de ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3982

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 664